

**MARIE-GEORGE  
BUFFET**

**Rassembler la gauche  
populaire « antilibérale**



**SNPEFP-CGT  
Sylvie Blanckaert  
3, rue des Abélias  
81000 Albi**

**E-mail :** [sylvie.blanckaert@snpefp-cgt.org](mailto:sylvie.blanckaert@snpefp-cgt.org)

**Paris, le 11 avril 2007**

Madame la Secrétaire Nationale,

Je vous remercie de votre lettre et vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes réponses à votre questionnaire.

### **APPRENTISSAGE**

1 – L' apprentissage peut rentrer dans les mesures du projet de loi sécurisation de l'emploi et de la formation. Achevé, il assurerait à chacun-e un bon emploi ou une bonne formation pour un meilleur emploi, avec une garantie de droits et de revenus relevés. Dès le début du quinquennat, une Conférence nationale suivie de conférences régionales se tiendra, avec la participation des syndicats, des associations, des élus, des représentants des entreprises, des institutions financières et des services publics, pour élaborer le projet de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation.

Chaque année, la même démarche se renouvellera : des conférences nationales et régionales dresseront le bilan de la situation et fixeront des objectifs chiffrés.

2 – La création d'un fonds national de sécurisation de l'emploi et de la formation.

3 – Réaffirmer la gratuité de la formation par l'apprentissage. Interdire la demande de participation financière au fonctionnement des CFA même pour les activités annexes (sportives, culturelles, ludiques...). Plus tous les nouveaux droits pour sortir de la précarité prévue au programme.

4 – Abroger la plupart des mesures de la loi dite de modernisation sociale (travail de nuit, apprentissage à 14 ans)

## **CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

1- Il sera demandé au représentant du Ministère (DECASPL) de garder une complète neutralité dans les délibérations des commissions paritaires nationales (CPN52). Son rôle sera de vérifier la légalité des textes soumis à délibération.

2 - Une conférence nationale suivie d'une conférence régionale se tiendra avec la participation de vos syndicats, des associations, des élus pour élaborer « le projet de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation ». Le CDI sera la norme d'emploi pour tous et sera sécurisé dans les CM et les CFA aussi.

3 – Mobiliser l'argent pour un nouveau type de développement (à développer) sur la fiscalité des entreprises : taxe professionnelle, taxe d'apprentissage.

4 – Les problématiques des secteurs de l'industrie du commerce et ceux de l'artisanat sont différentes. La fusion entre les services les organisant n'est pas opportune.

## **CFA ASSOCIATIFS PRIVES**

1 – Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à part entière. Les Directions Départementales du Travail verront réaffirmer leurs prérogatives aussi dans le respect des règles définissant l'apprentissage.

2 – Les régions devront ré instaurer un agrément de maître d'apprentissage délivré après une évaluation technique, pédagogique et également sociale de l'employeur. Et proposer une formation de base aux employeurs pour les aider à développer leurs capacités à transmettre leur savoir faire.

3 – Les régions ayant en charge la formation professionnelle dont l'apprentissage auront la mission de veiller à une juste répartition des ressources allouées à ce secteur qu'il soit privé ou consulaire. Des arbitrages seront nécessaires pour éviter les doublons et répartir l'offre de formation sur l'ensemble de leur territoire.

4 – Le code du travail doit redevenir la règle générale. Il doit évoluer dans le sens de la résorption de la précarité ; le CDI sera la norme d'emploi pour tous et toutes.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations,

Recevez, Madame la Secrétaire Nationale, l'expression de mes sincères salutations.

**Marie-George Buffet**

